

Journalisme sportif ou journalisme de sport ? Pour une compréhension historique de l'identité

Karim SOUANEF

ATER en science politique
IRISSO, Paris Dauphine
k.souaneef@yahoo.fr

Résumé

L'étude des relations d'interdépendance entre le sport et les médias est une clé d'entrée évidente pour quiconque souhaite comprendre le journalisme « sportif ». La mise en évidence des conflits d'intérêts entre ces deux milieux sert à saisir la complexité des conditions de production de l'information sportive. Cet angle, aussi pertinent soit-il, laisse la place à un questionnement qui porterait sur la réponse collective qu'apporte le groupe à cette contrainte structurale. En cela, le processus de construction d'une identité commune, enclenché en 1958 par l'Union syndicale des journalistes de sport en France, informe sur les logiques de fonctionnement du journalisme « sportif ». Cet article se concentre sur cette instance catégorielle pour rendre compte de ce qui peut relever de l'unité professionnelle. Les porte-parole du groupe, engagés dans des luttes syndicales pour la reconnaissance de leur spécialité, développent également tout un répertoire symbolique pour définir les contours du métier. Il en ressort alors une identité collective clivée, tiraillée entre un militantisme sportif et la revendication d'une appartenance au monde journalistique. L'évolution historique montre un mouvement progressif d'autonomisation sous l'effet de la professionnalisation du sport et de leur exclusion de la « grande famille du sport ». Toutefois, la mobilisation d'un registre critique se fait dans le respect de la tradition d'engagement du journalisme « sportif », c'est-à-dire pour mieux défendre le sport « pur ».

Classiquement, l'évocation des premiers journalistes « sportifs¹ » renvoie à la co-construction de l'espace des sports modernes et d'une presse spécialisée. Les grandes figures que sont Pierre Giffard (*Le Vélo*), Henri Desgranges (*L'Auto*) ou encore Frantz Reichel (*Le Vélo*, *Le Figaro*) symbolisent la multipositionnalité des premiers reporters. Rédacteurs et même patrons de presse, ils sont dans le même temps les organisateurs des compétitions qu'ils couvrent (le Tour de France en est le plus célèbre exemple) et des acteurs de l'institutionnalisation du sport à travers la création des premières instances (fédérations, ligues, groupements, etc.). Cette dimension de la construction professionnelle des journalistes sportifs a été maintes fois abordée dans les travaux scientifiques pour mettre en exergue le degré de proximité entre les reporters et le monde sportif. Du coup, elle relègue au second plan la question du regroupement catégoriel. Parallèlement à l'administration du sport français, les premiers reporters spécialisés participent à la structuration de la spécialité journalistique par la création d'associations professionnelles².

Ce travail de représentation, assuré par des militants qui occupent des positions privilégiées dans de grands médias parisiens (Frantz Reichel, Félix Léviton, Jacques Marchand, Jacques Ferran), dévoile les enjeux internes du groupe « en train de se faire ». Bien que l'ensemble du monde journalistique soit caractérisé par le flou de ses pratiques et l'impossibilité de formaliser précisément son rôle social (Ruellan, 2007), les associations de journalistes sportifs déploient malgré tout des stratégies distinctives pour donner du corps à leur spécialité. À la fin du XIX^e siècle, plusieurs tentatives avortent rapidement tant leur domaine d'intervention limitait leur possibilité de succès (on peut citer le Syndicat de la Presse Sportive Parisienne en 1894 ou encore le Syndicat des Journalistes Vélocipédiques et de la Presse Athlétique en 1896). En 1905, l'Association des Journalistes Sportifs (AJS) parvient à obtenir le monopole de la représentation légitime. Plus qu'une association corporatiste, elle est un mouvement mutualiste ayant vocation à subvenir aux besoins des retraités et des plus démunis à une époque où le statut de journaliste n'est alors pas reconnu (elle est dissoute en 2008). Quelques années plus tard, le Syndicat de la Presse Sportive et Touristique (1921-1958) se forme dans une perspective de défense des intérêts particuliers. Dans la continuité, l'Union Syndicale des Journalistes de Sport en France (1958 à aujourd'hui) affine ce modèle corporatiste³. Elle œuvre par exemple à la mise en place d'un dispositif de formation au métier⁴ et surtout à l'institutionnalisation de la pratique de l'accréditation pour lutter contre les « amateurs ». Le contrôle de

l'accès aux tribunes de presse par les journalistes eux-mêmes fait la fierté, encore aujourd'hui, de l'U(S)JSF tant elle assure, en théorie, le droit fondamental à l'information.

Ces actions concrètes contribuent à générer un sentiment d'appartenance collective. Il est aussi renforcé par la fabrication d'un discours symbolique. La rhétorique institutionnelle définit l'utilité sociale du journaliste sportif. La complexité de cette entreprise s'observe dans la présentation de soi du groupe. Classiquement, les reporters chargés de remplir les colonnes des pages *Sports* sont rattachés à la catégorie de journaliste « sportif ». Ce patronyme collectif ne fait cependant pas consensus car il est rapidement connoté péjorativement par les militants de l'U(S)JSF.

Alors que les statuts de 1958 évoquent une Union Syndicale des Journalistes Sportifs de France, les dirigeants rejettent cette dénomination dès 1961: « *La revalorisation de notre profession, souvent si injustement décriée, est une des tâches essentielles de notre Union Syndicale. Dès notre fondation, nous avons engagé la lutte dans le dessin d'obtenir des Syndicats patronaux une qualification professionnelle nous égalant à nos confrères des rubriques d'informations générales ou politiques. Nous soutenons que nous ne sommes pas des «journalistes sportifs» avec la nuance péjorative qu'implique le qualificatif (d'ailleurs erroné, car un «journaliste sportif» est un homme qui pratique le sport et non un homme qui écrit sur le sport), mais des journalistes que leurs goûts ou leur formation ont spécialisé dans l'étude et la description du sport⁵.* »

C'est pourquoi le bulletin de liaison prend le titre « *Le journaliste de sport* » en 1969 comme pour signifier une rupture avec le stigmate de « sportif ». Cependant, on peut observer d'incessantes fluctuations dans la manière de nommer le groupe durant toute la seconde moitié du XX^e siècle. Elles sont révélatrices du double positionnement de ces spécialistes, tiraillés entre deux espaces sociaux : le sport et le journalisme. Dès les premières années de son existence, l'Union veut ajuster certaines pratiques du journalisme sportif, jugées déviantes, aux normes professionnelles. Les dirigeants doivent alors faire face à l'impossibilité de prendre des décisions contraignantes. Du coup, ils incitent le groupe à se conformer au journalisme « professionnel » par des dispositifs symboliques qui ne résistent pas à la force de l'institué.

Cet article, divisé en deux parties, analyse le rôle de l'association professionnelle dans la fabrique symbolique du journalisme sportif. Il décrit l'évolution historique de l'identité collective construite par les entrepreneurs du groupe. La première partie s'intéresse à la façon dont les représentants de l'Union traduisent en pratiques l'injonction

au professionnalisme qui émane du monde journalistique dans sa globalité. À cet effet, nous prenons l'exemple de la réforme non aboutie du vocabulaire sportif pour saisir concrètement le phénomène. La seconde partie interroge l'évolution des relations entre journalistes et acteurs sportifs et ses effets sur la (re)définition de l'identité commune. Ici, l'accent est mis sur la manière dont les dirigeants de l'Union articulent des principes contradictoires, la morale sportive et l'éthique journalistique.

Se conformer au journalisme « professionnel » : la réforme inachevée de l'écriture sportive

L'écriture sportive, telle qu'elle est conçue par les rédacteurs du début du XX^e siècle, excluait les spécialistes de sport de l'orthodoxie journalistique. Elle serait trop subjective et autoriserait les excès de langage. L'écriture de presse dans son ensemble tend pourtant à réduire l'influence littéraire, sur le modèle anglosaxon, au profit d'un style plus standardisé, orienté vers les faits (Martin, 2005). Les dirigeants de l'Union tentent de s'inscrire dans ce mouvement d'autonomisation. Mais le modèle professionnel consacré par les porte-parole montre bien la difficulté de rompre avec les usages professionnels institués. À cet égard, les critères d'appréciation du meilleur article, qui fait l'objet d'un prix distinctif décerné chaque année par l'Union, sont significatifs.

Le vocabulaire : le stigmate du journaliste sportif

La conformation aux standards du journalisme passerait selon les dirigeants par une prise de conscience collective des désajustements. Ils axent très rapidement la « *normification* », comme dirait Goffman (1975), sur la révision de certains termes employés dans les articles des pages *Sports*.

Le jargon – tout comme l'image anti-intellectualiste du sport – justifierait en partie que le journalisme sportif soit dévalorisé au regard des autres spécialités : « *Nous devons admettre en toute objectivité que le jargon employé depuis cinquante ans par les chroniqueurs de sport a beaucoup contribué au discrédit du journalisme dit sportif. L'abus inconsidéré de termes anglosaxons ou présumés tels («recordwoman», par exemple, est inconnu en Grande-Bretagne où l'expression employée pour désigner la détentrice d'un record féminin est «woman record's holder»); l'approximation du vocabulaire; la fausse hardiesse de certaines images devenues des poncifs; une syntaxe «anglicisée», constituent autant d'arguments employés contre nous. À tort le plus souvent, à raison parfois. Il est donc de notre intérêt le plus évident de lutter contre le jargon et de relever le niveau de nos rubriques en pourchassant*

cet argot pseudo-technique qui en affaiblit le sens, parfois jusqu'au ridicule⁶. »

Pour ce faire, les dirigeants s'entourent en 1961 d'experts de la langue française (un professeur de la Sorbonne et un animateur de « l'Office du Vocabulaire Français ») pour constituer une « commission du vocabulaire » avec comme objectif de publier un lexique du sport. La priorité est à l'abandon des « xénismes » (les mots empruntés à une langue étrangère) et à leur traduction en français. En effet, les origines anglaises du sport se sont enracinées dans le vocabulaire. L'accent est mis dans un premier temps sur le football étant donné que sa popularité en fait le sport le plus exposé dans les journaux. Des membres des instances nationales de ce sport sont invités à siéger au sein de cette assemblée mixte.

Il est difficile de mesurer les effets réels de la mise en visibilité de ce « problème » du langage. Force est de constater tout de même que les rédacteurs suppriment de plus en plus ces termes empruntés de l'anglais à partir de cette époque. L'étude lexicologique de Robert Galisson menée sur le vocabulaire du football dans la presse sportive, sur un corpus de 77 journaux entre 1967 et 1968, souligne l'élimination progressive du « franglais » malgré le maintien de certains mots comme « *penalty* » ou « *corner* ». Cette enquête distingue deux registres : les vocabulaires « technique » et « banalisé ». Le premier est jugé ésotérique par les non-initiés, à l'image du jargon économique par exemple. Le second se nourrit de métaphores guerrières (« *bataille*, *débâcle*, *force de percussion*, *machine de guerre* »), du fait de la logique propre de la rencontre sportive basée sur l'affrontement, et surtout de jugements de valeur (« *beau*, *bon*, *acharné*, *vulnérable* »). L'auteur conclut alors à une « *banalisation lexicale* » de ce vocabulaire spécifique (Galisson, 1978). Ce résultat est précieux en ce qu'il dégage une théorie générale de l'écriture du journaliste sportif. La subjectivité des producteurs de l'information est guidée par une référence commune, la promotion du « beau sport ».

Le propos de Pierre Bourdieu est ici utile pour expliquer ces pratiques : « *Les langues spéciales que les corps de spécialistes produisent et reproduisent par une altération systématique de la langue commune sont, comme tout discours, le produit d'un compromis entre un intérêt expressif et une censure constituée par la structure même du champ dans lequel se produit et circule le discours* » (2001, p.343). Si l'influence de la littérature sur le monde du journalisme français justifie « *l'intérêt expressif* », la nature du langage utilisée s'explique aussi par la structure même de ce sous-espace qui forme, à cette époque, un monde d'interconnaissance culturel avec l'espace sportif.

Ces régularités dans l'écriture se retrouvent dans les articles récompensés chaque année par le prix U(S)JSF du meilleur article.

Le prix du meilleur article ou l'art de promouvoir le sport

Les prix professionnels offrent une opportunité à l'institution organisatrice d'entretenir un capital symbolique et, dans le cas de l'Union, de conforter sa position d'instance représentative. Les candidats aux différents prix d'excellence professionnelle (meilleur article, meilleur photo) doivent obligatoirement être adhérents. Il est alors évident que certains journalistes rejoignent l'association pour avoir une chance de recevoir un prix distinctif. Nous sommes en présence ici d'un cas pratique de construction d'un « intérêt à » l'engagement militant. La récompense constitue un moyen de se faire connaître dans le milieu, mais aussi une ressource financière non négligeable (le chèque, signé tour à tour par les marques Martini, Crédit Lyonnais puis LCL, était d'un montant de 3 000 euros en 2011).

C'est ce qu'explique une ancienne journaliste au service *Sports* du quotidien *Le Monde* : « *J'étais adhérente. Il y avait plusieurs raisons : on était très bien informés de tout ce qui était accréditation. C'était une corporation de gens qui transmettait vraiment de l'information et de la compétence. Mais ce n'était pas le fait d'appartenir à quelqu'un ou quelque chose, mais c'était plus pour une histoire de réseaux. Et peut-être que mes confrères et consœurs ne vous le disent pas, mais quand vous vous étiez adhérents à l'UJSF, vous pouviez prétendre à des prix de journalistes. Tout membre de l'UJSF ne s'est pas engagé pour ça, mais je ne vous le cache pas, à un moment j'étais contente d'être à l'UJSF parce que j'ai postulé au Crédit Lyonnais. Je n'ai pas fait ça pour ça, mais un moment je me suis dit : « Ça tombe bien que j'y sois » » (entretien).*

De plus, ce rituel institutionnel confère à l'U(S)JSF un pouvoir de définition du « bon » journalisme sportif. L'Union impose subjectivement les critères de l'excellence par la célébration d'un article pertinent au regard des consacrant (Gatien, 2010). Le modèle légitimé à travers ce prix contredit l'injonction à la conformation aux standards professionnels. Il va à l'encontre du discours qui veut faire du journalisme sportif une spécialité « comme les autres ».

D'une part, la composition des différents jurys incite à placer d'emblée le prix U(S)JSF dans le champ des productions littéraires. À travers le temps, l'instance électorale est composée de journalistes, de dirigeants sportifs et également d'acteurs du monde littéraire. Parmi eux, Armand Salacrou de l'Académie Goncourt (jury 1962), l'écrivain Antoine Blondin (jury 1972), la gagnante du prix Goncourt Edmonde Charles-Roux (jury 1976), Louis Nucéra (jury 1981), ou encore leurs contemporains Bernard Pivot (jury 1983), Érik Orsenna (jury 1994). Le prix U(S)JSF s'inscrit explicitement dans la tradition littéraire au point

de respecter les procédures honorifiques en vigueur dans le milieu en 1978 : « *Le prix lui a été attribué par un jury présidé par Jean Lacouture, qui s'est réuni, selon la tradition des prix littéraires, dans le salon Goncourt du restaurant Drouant*⁷. »

D'autre part, le contenu des papiers primés décrit un idéal-type discursif. Malgré certaines transformations au sein de la presse écrite comme la réduction du nombre de signes des articles ou l'importance grandissante accordée à l'angle journalistique au gré de l'intrusion des logiques managériales dans les entreprises de presse à partir des années 1980, les articles plébiscités suivent un schéma relativement homogène. Ils ont pour trait commun de « raconter une histoire » à partir de deux genres journalistiques majeurs : le portrait et le compte-rendu de compétitions sportives.

Le premier fait la plupart du temps l'éloge d'un champion pour donner vie à l'exemplarité et au dépassement de soi, piliers de la mythologie sportive (1970 : « *La longue quête de Jean Wadoux* » ; 1973 : « *Zatopek entre ciel et terre* » ; 1992 : « *Duclos, le chef d'œuvre* »). Le portrait est aussi utilisé pour mettre en lumière la trajectoire atypique d'un sportif (1981 : « *Tony Ward rugbyman et footballeur d'Irlande* » ; 2011 : « *Daniel Fernandez passe la barre de l'âge haut la main* »).

Le compte-rendu fait vivre l'évènement au lecteur, tel qu'il serait perçu par les acteurs sur le terrain sportif. Ce second genre crée dès lors « *l'illusion (d'un) continuum de l'espace des émotions* » (Suaud, 1996, p. 31). Cette narration, en tant que dispositif de production symbolique, est efficace lorsque le récit repose sur une écriture déliée, faite de superlatifs et de figures métaphoriques (1959 : « *Un monde étrange et fascinant* » ; 1978 : « *Les jardiniers de l'or vert* » ; 2008 : « *Et l'eau prit feu* » ; 2010 : « *Ces merveilleux fous volants* »). Elle exprime l'enthousiasme, ou, au contraire, repose sur la dramatisation (1980, « *John l'enfer* » ; 1998 : sur la mort du navigateur Éric Tabarly). Cette mise en forme rituelle dresse un cadre stable comme l'explique le linguiste Romain Vanhoudheusden (2012) dans ses travaux consacrés au discours dans la presse sportive. Ses analyses de corpus démontrent l'usage d'un lexique « *hyperappréciatif* » où s'exprime une grande créativité littéraire. Pourtant, il en demeure selon lui paradoxalement « *structuré tant au niveau stylistique qu'au niveau lexical et syntaxique, à tel point qu'il est en fait stéréotype* ». Selon lui, ces stéréotypes de langue sont générés par des stéréotypes de pensées qui relayent la croyance d'un fonctionnalisme du sport. Ces schèmes d'entendement collectivement partagés sont entretenus par l'U(S)JSF. Le prix qu'elle décerne ne s'obtient qu'à condition de souscrire, du moins dans l'écriture, à ces représentations sociales. Les vainqueurs

du prix, qui ont eux-mêmes proposé leur article à l'évaluation du jury, ont par conséquent intériorisé les conditions d'accès à l'excellence professionnelle.

Ce cas d'étude illustre les contradictions de l'institution. D'un côté, elle promeut, à travers la lutte contre le jargon, la standardisation de l'écriture pour s'aligner sur la noblesse journalistique qui valorise l'autonomie. De l'autre, elle définit l'excellence à partir de la compétence à proposer un récit sportif implicitement partisan de par un style littéraire et une tonalité positive.

Comme le résume Édouard Seidler, directeur de la rédaction du quotidien sportif *L'Équipe* de 1970 à 1980, les journalistes sportifs « *revendiquent au sein de dispositifs corporatifs une vraie spécificité : la passion d'écrire sur la passion sportive* » (1964, p.53). Ces résistances au changement font émerger une identité professionnelle hybride : inspirée par l'éthique journalistique tout en restant inlassablement imprégnée de la morale sportive.

Morale sportive et éthique journalistique : une identité professionnelle clivée

Il est maintenant utile de cerner les modèles de référence des représentants de l'Union pour mieux comprendre la manière dont ils caractérisent la mission sociale du journaliste sportif. Plus que la mobilisation de grandes figures du journalisme, c'est la mémoire du fondateur du sport moderne, Pierre de Coubertin, qui est ressuscitée. La construction de cette filiation signifie l'attachement de ces professionnels de l'information à un « idéal sportif ».

« Les enfants du baron de Coubertin »

À partir de 1992, l'Union est hébergée par le Comité National Olympique du Sport Français (CNOSF). L'emplacement géographique du siège, avenue Pierre de Coubertin, marque explicitement la collusion avec le monde olympique⁸. À ce sujet, l'ancien militant de l'Union, Jacques Marchand, considéré comme l'historien et le père de la profession, considère que les journalistes sportifs sont les « *enfants ou petits-enfants du baron Pierre de Coubertin* » (2002, p.166).

Durant les premières années d'existence de l'U(S)JSF, l'action collective se porte sur les luttes syndicales (obtention du statut de reporter sportif et augmentation des salaires) et la clôture du marché de travail (lutte contre les « amateurs », contrôle de l'accès aux enceintes

sportives). C'est dans un second temps, une fois le territoire délimité, que les porte-parole développent une pensée idéologique. Dans les années 1970, l'activité réflexive tourne autour du sens à donner à la pratique du journalisme sportif. En 1973, la motion votée lors du congrès de Marseille prévoit la rédaction d'un livre blanc.

Elle renseigne sur les rapports qu'entendent entretenir les représentants avec le monde sportif : « *Les journalistes de sport constatent que le développement universel, mais anarchique du sport, s'accompagne d'une accélération et d'une accentuation des excès qu'il peut engendrer, telles que les différentes formes de chauvinisme, et par conséquent la violence [...] Conscient de l'importance du problème soulevé, le congrès de l'USJSF a confié à un groupe de travail la rédaction d'un Livre Blanc qui sera une première contribution des journalistes spécialisés pour rendre ou garder au Sport son irremplaçable et exaltante vocation humaniste* ».

L'humanisme du sport, notion centrale du jargon olympique, sert de ciment au groupe des journalistes sportifs. Ici, il convient malgré tout de s'approprier la mise en garde méthodologique émise par Pierre Bourdieu pour éclairer ce positionnement et ne pas trop se coller au discours des acteurs : « *Au lieu de m'interroger sur l'existence d'« intérêts universels », je demanderai : qui a intérêt à l'universel ?* » (1987, p.198). En effet, la pérennité du sport est indispensable à la bonne santé économique de la presse spécialisée dont les chiffres de ventes ne sont jamais aussi élevés que lors des grands événements populaires (Jeux Olympiques, Coupe du Monde de football).

Dans le même temps, il faut concéder que ces militants de 1958 sont socialisés au sport et à la presse sportive à une période où les théories de l'amateurisme et du *fair-play* sont dominantes. De plus, rappelons que Frantz Reichel, fidèle compagnon de Pierre Coubertin, est le père du corporatisme des journalistes sportifs (fondateur du Syndicat de la Presse Sportive et Touristique en 1921 et de l'Association Internationale de la Presse Sportive en 1924). Il ne faut donc pas trop minorer le poids de cette dépendance et l'existence (relative) d'une « éthique de la conviction » (Weber, 1963). Selon cette perspective à ne pas négliger, les premiers militants et leurs successeurs ne font que raviver cette dimension culturelle propre à chaque univers : « *Tout homme qui entre dans une profession doit, en même temps qu'il apprend à appliquer certaines règles pratiques, se pénétrer de cette esprit qu'on appelle corporatif, et qui est comme la mémoire collective du groupe professionnel* » (Halbwachs, 1968, p. 242). De ce fait, les représentants, au gré des liens noués notamment avec le monde olympique, perpétuent cette tradition de l'engagement des journalistes dans le monde sportif.

Les conclusions du Livre blanc de 1975 ne font renforcer l'idée selon laquelle les journalistes sportifs se placent avec aisance dans le champ sportif et adhèrent à son *illuio* : « *Ce document, on l'a vu, s'il rejette la responsabilité majeure des journalistes dans les déformations du sport, notamment les chauvinismes et la violence, n'en dresse pas moins le constat de leurs responsabilités relatives. L'USJSF, si elle donne l'exemple en la matière, attend de toutes les parties concernées par le mouvement sportif une réflexion égale, afin que puisse valablement se définir une politique et des moyens d'action propres à rendre au sport ses finalités et son éthique, à mieux le mettre au service de l'homme. Elle se déclare prête à participer à toute réflexion collective sur le sujet, avec l'ensemble du mouvement sportif*¹⁰. »

Le Livre blanc, outil de compréhension du positionnement social, révèle une acception subjective du professionnalisme, non exclusive aux critères du « bon journalisme ». Elle intègre un attachement à la défense des « valeurs » du sport et d'un esprit coubertinien renégocié (dans la mesure où l'amateurisme est un idéal suranné tant le professionnalisme s'est développé avec le soutien des reporters sportifs).

Preuve de la survivance de cette idéologie chez les journalistes, l'U(S)JSF, en la personne de Jacques Marchand, s'est associée au CNOSF et à différents dirigeants de fédérations sportives pour créer, au début des années 1980, l'Association Française pour un Sport sans Violence (qui devient en 1983 l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair Play). À l'issue d'un rassemblement autour du thème des médias et de l'esprit sportif organisé en 1998, les différents participants s'accordent sur un « code du média du sport » dont le contenu amalgame la déontologie professionnelle et la promotion de l'idéal sportif : « *1. s'inspirer des devoirs de l'Homme-citoyen ; 2. respecter la déontologie professionnelle ; 3. défendre et pouvoir le Code du Sportif ; 4. refuser l'instrumentalisation du sport*¹¹ ».

Depuis 1958, les porte-parole de l'Union véhiculent une culture hétéroclite et institutionnalisent du coup ce « méga récit » dans les médias, en tant que récit stéréotypé et global sur le sport (Derèze, 2009, p. 94). Ces pratiques représentatives peuvent laisser à penser qu'elles entrent en contradiction avec le processus de professionnalisation du journalisme dans son ensemble. Pour autant, les représentants tentent d'accompagner ce militantisme sportif d'un discours autour des principes éthiques prônés par la charte des journalistes (esprit critique, indépendance, etc.).

La critique au service du sport

Le discours des militants n'exclut pas la dénonciation des dérives consécutives de la marchandisation du sport. Ils investissent le registre de la critique et ainsi se légitiment en tant que journalistes à part entière, capables de distanciation vis-à-vis de l'objet social dont ils traitent. Suite à l'« affaire Claude Bez » (président du club de football de Bordeaux qui remet en question dans les années 1980 le droit des journalistes à entrer librement dans les tribunes de presse), dans un contexte de remise en cause du pouvoir des journalistes sportifs, les dirigeants de l'Union jugent nécessaire de raviver l'esprit collectif. En 1990, un nouveau Livre blanc, 15 ans après le premier, revisite les ressorts de l'identité commune.

L'analyse du document dévoile une revendication beaucoup plus affirmée de l'identité de journaliste : « *De cette évolution rapide et spectaculaire, de rapports nouveaux et souvent conflictuels du sport avec l'argent et avec le pouvoir, les journalistes doivent au minimum avoir une conscience aigüe et permanente. Car le temps est définitivement révolu où, n'ayant affaire qu'à l'institution sportive traditionnelle et à ses mœurs quasi familiales, ils pouvaient se sentir intégrés à cette cellule et complices de son développement. Nous avons désormais besoin de savoir avec précision qui est qui et quel rôle il tient dans ce théâtre compliqué et en perpétuel mouvement qu'est devenu le sport. Car jamais les moyens de pression et les tentatives d'influence n'ont été aussi lourds, aussi nombreux et aussi subtils. Qui sait, en échange, si cette situation de trouble profond où se trouve l'institution sportive, ces rapports de force en constante transformation, ces surenchères et ces antagonismes ne placeront pas le journaliste de sport, s'il est lucide, compétent et rigoureux, dans une position privilégiée, capable à la fois d'exercer objectivement sa réflexion et de voir « le sport tel qu'il est », mais aussi de servir de guide à ceux qui le défendent sans arrière-pensée ? Quel meilleur témoin et, pour ce sport en plein désarroi, quel meilleur conseiller qu'un journaliste indépendant !¹² »*

Cette redéfinition est corrélée aux mutations socio-économiques du sport. Celles-ci engendrent une transformation des relations entre les journalistes et leurs sources. Cet ancien journaliste à L'Équipe de 1972 à 2006 en témoigne : « *Avant, jusque dans les années 70, le sport c'était quatre personnes : le dirigeant, l'entraîneur, l'athlète, le journaliste. On était tous les quatre ensemble. Et lors de déplacements, on était dans le même avion. Combien de fois m'est-il arrivé de dormir dans la même chambre qu'un athlète ou un entraîneur ? Pour des problèmes logistiques, dans des coins perdus des pays de l'Est. Il y avait cette vraie famille du sport. Maintenant, elle est totalement éclatée. Parce que re-secteur économique, les champions ont des agents par qui il faut passer, ils ont des sites internet où ils répondent. Les*

dirigeants sont devenus de grands hommes d'affaires. Les journalistes ne font sans doute plus le même métier que nous » (entretien).

Ce sont bien les relations entre les producteurs de l'information sportive et les acteurs du champ sportif qui conditionnent les manières de concevoir le métier de journaliste. Le nouveau discours se justifie par la reconfiguration des positions et la mise à distance des journalistes suite à la rationalisation des activités dans le sport professionnel. Les représentants des journalistes sportifs érigent alors le professionnalisme en tant que mode de régulation de l'activité économique pour ne pas se laisser dominer par les mécanismes du marché (Freidson, 2001).

Conclusion

Cet article proposait un détour du côté de l'association professionnelle pour souligner l'existence d'une unité du journalisme sportif. En cela, cette contribution suit le conseil donné par Florent Champy : « *La description de la diversité gagnerait souvent à ne venir que dans un second temps, quand l'objectivation de l'unité a permis de saisir les caractéristiques générales de l'activité dont on veut étudier les variations. Les situations particulières peuvent alors, en effet, être décrites à nouveau dans toute leur richesse et elles ne sont même que mieux comprises du fait de l'objectivation préalable de l'unité »* (2009, p. 135).

En 1958, l'influence du Syndicat National des Journalistes (SNJ), le développement des cursus de formation et la cohabitation avec d'autres spécialistes au sein des rédactions sont autant d'incitations pour les journalistes sportifs à rejoindre le mouvement d'autonomisation du journalisme. Cependant, les porte-parole du groupe ne parviennent pas à se départir totalement de la collusion structurale avec le monde sportif. Au contraire, ils souscrivent à l'idéologie dominante du discours social sur le sport.

Ils façonnent alors une culture professionnelle « de compromis ». D'un côté, ils se mettent en marge du processus de professionnalisation du journalisme du fait de leur engagement sportif. Ils cèdent à la croyance en une essence « pure » du sport. De l'autre, au fil de la professionnalisation du sport et de leur exclusion de cet espace, ils se définissent davantage comme des journalistes à part entière. Ils bricolent du coup un discours d'adhésion à la doxa journalistique.

Une identité professionnelle ambiguë découle de ce double positionnement. S'ils se revendiquent aujourd'hui comme indépendants et dotés d'un esprit critique, ces qualités journalistiques sont mises en avant pour, finalement, mieux défendre la cause sportive.

Évidemment, la forte hétérogénéité de l'espace du journalisme sportif depuis les années 1980 (domination du sport télévisé), accentuée depuis quelques années par le développement de l'information sur Internet, induit une pluralité de représentations et de pratiques professionnelles. L'éclatement de la spécialité nuit à l'Union qui ne parvient plus à demeurer représentative du groupe¹³. Malgré ce déclin, l'association a marqué durablement l'identité collective. Ses effets s'expriment indirectement lorsque les journalistes actuels se présentent comme des journalistes « de sport » et rejettent symboliquement le qualificatif « sportif » ■

Notes

1. Même si nous aborderons plus loin la question du patronyme collectif et la volonté des militants d'être considérés comme des journalistes « de sport », nous parlerons de journalisme « sportif » dans la suite de l'article. Pour des raisons de clarté, nous n'utiliserons pas de guillemets.
2. À noter que les associations de journalistes sportifs sont très peu évoquées dans les travaux d'historiens de la presse et du journalisme. L'article de René Mouriaux et Claire Bernard, *Presse et Syndicalisme*, ne dit rien sur ce type de regroupement catégoriel. BERNARD C. MOURIAUX R. (1987), *Presse et Syndicalisme*, « Mots », n°14, p. 7-19.
3. L'Union Syndicale des Journalistes de Sport en France (USJSF) est devenu en 2008, lors de son cinquantième anniversaire, l'Union des Journalistes de Sport en France (UJSF). La suppression du qualificatif « syndicale » a eu pour but de dissiper le flou autour du statut de l'association qui était souvent considérée comme un syndicat. Pour des raisons de clarté, nous noterons le sigle de l'association de la manière suivante dans la suite de l'article : U(S)JSF.
4. Plus que l'organisation de stages de formation continue, les militants se sont distingués par le développement d'une collaboration avec le CFJ. Il faut noter la création de la filière *SportCom* à l'initiative de celui qui est aujourd'hui considéré comme l'historien de la profession, Jacques Marchand. Toujours existante, elle a comme objectif de préparer les sportifs de haut niveau à une reconversion dans les métiers du journalisme et de la communication. Cette initiative ambitionnait de réguler l'intrusion des sportifs dans le métier.
5. Bulletin de liaison de l'Union Syndicale des Journalistes Sportifs de France, « La lutte contre le jargon », n°24, mars-avril 1961, p. 9.
6. *Idem*, voir en *supra* note n°5.
7. Bulletin de liaison de l'Union Syndicale des Journalistes Sportifs de France, « Ah ! les belles bêtes... », n°46, 2^e trimestre 1980, p.15.
8. Depuis quelques années, les locaux se situent avenue de France à Paris dans les installations du ministère des Sports.
9. Bulletin de liaison de l'Union Syndicale des Journalistes Sportifs de France, « La motion finale », n°20 (nouvelle série), avril-mai 1973, p. 1.

10. Livre blanc de l'USJSF, *Les déformations du sport et les responsabilités des journalistes*, 1975, XII.
11. AFSVFP, *Les médias et l'esprit sportif*, Actes du Rassemblement National, 13 mai 1998, p. 104.
12. Livre blanc de l'USJSF, *Indépendance du journaliste de sport et droit à l'information*, 1990, V.
13. La composition du bureau directeur actuelle reflète la perte d'influence de l'association. Alors que l'Union a été dirigée par des journalistes de premier rang, notamment ceux du journal *L'Équipe* (Jacques Marchand, Jacques Ferran, Jérôme Bureau, Jean-François Renault) qui n'hésitaient pas à y prendre des responsabilités. Désormais, les porte-parole sont des journalistes de la presse régionale ou locale ou encore des retraités.

Références bibliographiques

- BOURDIEU Pierre (1987), *Choses dites*, Paris, Editions de Minuit, 228 p.
- BOURDIEU Pierre (2001), *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, 423 p.
- CHAMPY Florent (2009), *La sociologie des professions*, Paris, PUF, 230 p.
- DERÈZE Gérard (2009), « Le récit hautement médiatisé : quelques réflexions », *Les Cahiers du journalisme*, n°19, p. 90-99.
- FREIDSON Eliott (2001), *Professionalism, the third logic*, Polity Press, 264 p.
- GALISSION Robert (1978), *Recherches de lexicologie descriptive : la banalisation lexicale. Le vocabulaire du football dans la presse sportive. Contribution aux recherches sur les langues techniques*, Paris, Nathan, 432 p.
- GATIEN Emmanuelle (2010), *Prétendre à l'excellence. Prix journalistiques et transformations du journalisme*, IEP Toulouse, thèse de science politique.
- GOFFMAN Erving (1975), *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Éditions de Minuit, 175 p.
- HALBAWCHS Maurice (1968), *La mémoire collective*, Paris, PUF, 201 p.
- MARCHAND Jacques (2002), « Journalisme de sport : conception (ou exception) française », *Les Cahiers du journalisme*, n°11, p. 164-172.
- MARTIN Marc (2005), *Les grands reporters. Les débuts du journalisme moderne*, Paris, Éditions Louis Audibert, 400 p.
- MERCIER Arnaud (1994), « L'institutionnalisation de la profession de journaliste », *Hermès*, n°13, p. 219-235.
- RUELLAN Denis (2007), *Les « Pro » du journalisme. De l'état au statut, la construction d'un espace professionnel*, Rennes, PUR, 232 p.
- SUAUD Charles (1996), « Les états de la passion sportive. Espaces sportifs, espaces médiatiques et émotions », *Recherches en communications*, n°5, p. 29-44.
- VANHOUEUSDEN Romain (à paraître), « Le stéréotype comme structure du discours journalistique sportif ».
- WEBER Max (1963) (rééd.), *Le savant et le politique*, Paris, Union Générale d'Éditions, 186 p.